



Centre national d'information indépendante sur les déchets

Selon une étude épidémiologique parue ce matin

ETRE VOISIN D'UN INCINERATEUR DE DECHETS PEUT PROVOQUER LE CANCER

Paris, le 1er juillet 2003. Une étude scientifique parue ce matin dans l'une des plus prestigieuses revues au monde d'épidémiologie fait apparaître que les habitants de Besançon vivant sous les vents de l'incinérateur de déchets local ont deux fois plus de risque de contracter un cancer lié à la dioxine, le lymphome malin non-hodgkinien (1). Dans un cas sur deux, ce type de cancer est mortel.

En 2000, la même équipe de chercheurs avait publié les résultats de ses travaux dans une autre revue scientifique de référence, montrant que dans le Doubs, deux cantons sont frappés par une augmentation des cancers allant jusqu'à 40 % par rapport au reste du département (2). Or, au milieu de ces deux cantons se trouve l'incinérateur de déchets de Besançon...

Cette nouvelle étude est encore plus inquiétante. En plus de confirmer le fait que les voisins de l'incinérateur ont plus de cancers, elle montre qu'il y a deux fois plus de cancéreux parmi les gens vivant dans les endroits où se déposent les fumées de l'usine. Ainsi, les auteurs constatent que « *le risque de développer un lymphome malin non-Hodgkinien est 2,3 fois plus élevé pour les individus résidant dans la zone la plus exposée aux retombées de dioxines que pour ceux habitant la zone la moins exposée [...]* ».

Il existe plus de 120 incinérateurs de déchets actuellement en France, ce qui pose un problème de santé publique d'autant plus grave que les lymphomes non-hodgkiniens ne sont pas, loin s'en faut, les seules atteintes à la santé provoquées par les substances toxiques rejetées. Ainsi, une étude de l'Institut national de santé et de recherche médicale (Inserm) montre que les incinérateurs provoquent la naissance d'enfants malformés et conclut que « *globalement, des risques significatifs pour les populations exposées sont observés pour deux types de malformations : les anomalies chromosomiques et les autres malformations majeures* » (3).

Dans une démocratie, on est en droit de poser des questions. Pour Pierre-Emmanuel Neurohr, Directeur du CNIID, « *Dans un pays où un syndicaliste est emprisonné pour avoir arraché quelques plantes, quel est l'avenir judiciaire de Roselyne Bachelot, ministre de l'Ecologie et soutien d'une industrie responsable de la naissance d'enfants malformés et de morts par cancers ? Ou faudrait-il croire que des plantes génétiquement modifiées sont plus importantes que les êtres humains vivant à proximité d'incinérateurs ?* »

Pour plus d'information, contacter Pierre-Emmanuel Neurohr, au 01 55 78 28 60.

(1) *Emissions de dioxines par l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Besançon et risque de lymphome malin non-hodgkinien*, Viel et al, *Epidemiology*, 2003. Les lymphomes non-hodgkiniens (LNH) sont des cancers de la rate, des ganglions, etc.

(2) *Agrégats de sarcomes des tissus mous et de lymphomes non-hodgkiniens autour d'une usine d'incinération d'ordures ménagères*, Viel, et al, *American Journal of Epidemiology*, 2000.

(3) *Risques de malformations congénitales autour des incinérateurs d'ordures ménagères*, Inserm, *Institut européen des génomutations*, Afssaps, 2002.